

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 14-090421

**Subventions aux associations non conventionnées et
aux établissements publics administratifs – attribution
pour l'exercice 2021**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **25**


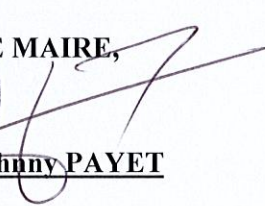
Absents : 01

Procurations : 03

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer


LE MAIRE,

Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à
QUATORZE HEURE le Conseil Municipal
de La Plaine des Palmistes dûment convoqué
par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Monsieur Johnny PAYET.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUBE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN
2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude
DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette
THIBURCE 7^{ème} adjointe - François
FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia
ALBUFFY conseillère municipale - Micheline
CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER
conseiller municipal - Sabrina HOARAU
conseillère municipale - Alain RIVIERE
conseiller municipal - Sandra GRONDIN
conseillère municipale - Lucay CHEVALIER
conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA
conseillère municipale - Mickaël PAYET
conseiller municipal - Elisabeth BAGNY
conseillère municipale - Sophie ARZAL
conseillère municipale - Yannick BOYER
conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère
municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT
conseiller municipal - Joëlle DELATRE
conseillère municipale - Jean-Yves VACHER
conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit
PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : AZOR Frédéric
conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN -
Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia
ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère
municipale à Sophie ARZAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM14-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Affaire 14-090421

Subventions aux associations non conventionnées et aux établissements publics administratifs – attribution pour l'exercice 2021

Comme le prévoit l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une **délibération distincte** du vote du budget.

En revanche, en ce qui concerne les subventions dont l'**attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi**, le conseil municipal peut décider d'**établir un état annexé au budget** qui individualise les crédits par bénéficiaires. Dans ces conditions, et pour ces subventions seulement, le **budget constitue la pièce justificative de paiement**.

Néanmoins dans un souci de transparence, il est proposé au Conseil Municipal par une **délibération distincte** d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention (€)
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Aigles de Bourbon Crossminton	Assoc.loi 1901	750
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Amicale Régimentaire de Bourbon	Assoc.loi 1901	1 900
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ANCIENS COMBATTANTS	Assoc.loi 1901	1 900
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Le lion Club le Palmier	Assoc.loi 1901	1 500
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Association Handicapés Physiques Plaine AHPP	Assoc.loi 1901	3 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Association Musique Kadence Soleil	Assoc.loi 1901	1 100
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Association Sportive Collège Gaston Crochet ASCGC	Assoc.loi 1901	3 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Le village des Azalées	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Club Energy	Assoc.loi 1901	3 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Club Vélo Palmiplainois	Assoc.loi 1901	5 200
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Génération Danse palmiplainoise	Assoc.loi 1901	1 100
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	NRDJ	Assoc.loi 1901	1 100
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Goju Ryu Shorei kan Budo	Assoc.loi 1901	1 300
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Jojo Production	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Just Roller Palmiplainois	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Karaté Do	Assoc.loi 1901	3 700
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Louis Peinture	Assoc.loi 1901	750
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Les merveilles de la Plaine	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Les Trailers des Hauts	Assoc.loi 1901	1 100

Accusé de réception en préfecture
97214740065-20210409-DCM14-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Les Boules Vertes PalmiPLAINOISES	Assoc.loi 1901	2 200
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Palmi Tchouk-Ball	Assoc.loi 1901	2 200
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Les Pieds Points Espoirs Combats Reunionnais	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Plaine Escapade	Assoc.loi 1901	750
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Rythm'n Country Boot	Assoc.loi 1901	1 500
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Symbiose	Assoc.loi 1901	500
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Tai Do Plainois	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ANDIISS RUN 974	Assoc.loi 1901	600
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Usep Ecole Zulme PINOT	Assoc.loi 1901	1 800
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	MFR Plaine des Palmistes	Assoc.loi 1901	600
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Association Nout Goyavier	Assoc.loi 1901	5 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ORIAPA	Assoc.loi 1901	400
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Amicale Usep Ecole les Myosotis	Assoc.loi 1901	1 800
				TOTAL	58 550

Subventions aux établissements publics administratifs :

657361	Fonctionnement	Caisse des Ecoles	EPA	50 000
657362	Fonctionnement	CCAS	EPA	900 000

Les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2021 du budget principal. La liste des subventions attribuées figure dans une annexe du document budgétaire du budget primitif.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,
Johnny PAYET Maire, Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe, Sylvie LEGER conseillère municipale, ne participent pas au vote,

VALIDE la liste des bénéficiaires de subventions inscrits dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2021,

VALIDE les montants des subventions indiqués ci-dessus,

AUTORISE le maire, ou en son absence, l' élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Accuse de réception en préfecture
974-210740003-20210409-DCM14-090421-DE
Date de réception : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021